

FEUILLE TRIMESTRIELLE DE LIAISON ET D'INFORMATION
DU RESEAU DES ARCHIVES D'ARCHITECTURE DU XX^e SIECLE
. Réalisée en collaboration avec la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme et les Archives de France .

ARCHIVES D'ARCHITECTURE DU XX^e SIECLE DE L'INSTITUT FRANCAIS D'ARCHITECTURE

L'INSTITUT FRANCAIS D'ARCHITECTURE 1981-1991 DIX ANS AU SERVICE DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

- 1980 Création de l'Institut Français d'Architecture
1981 Réception du premier fonds d'archives conservé par l'I.F.A. (Albert Laprade)
- 1984 Premier volume de la collection *Archives*
- 1986 Premier volume de la collection *Villes*
1986 Exposition Louis Süe
1986 Signature de la convention tripartite avec les archives de France instituant l'I.F.A. comme centre de traitement intermédiaire des archives d'architecture
- 1988 Premier volume de la collection *Architecte*
1988 Création du centre d'archives de l'I.F.A. rue de Tolbiac, spécifiquement affecté au traitement et à la mise en valeur des archives
- 1989 Mise en place du centre et versement de près de cent fonds nouveaux dont ceux conservés jusque là par le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM);
. premier numéro du journal de liaison: "Colonnes";
. constitution d'un groupe de travail international pour le traitement et la mise en valeur des archives de l'ingénieur François Hennebique;
. première journée d'étude consacrée aux archives d'architecture des entreprises privées et publiques.
- 1990 Obtention d'une aide de la fondation Getty pour le traitement des Archives de François Hennebique;

. achèvement du premier volume du catalogue des fonds d'archives

1991 Inauguration du centre d'archives par M. Louis Besson, Ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer.



UN CENTRE EXCEPTIONNEL EN EUROPE

Le centre d'archives d'architecture du XX^e siècle, inauguré le 15 janvier 1991 par Monsieur Louis Besson, Ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer a été créé en 1988 par l'Institut Français d'Architecture, grâce à un effort exceptionnel du Ministère de l'Équipement.

Spécialement conçu et équipé pour la conservation, le traitement et la mise en valeur des archives d'architecture du XX^e siècle, cet établissement, unique en France et exceptionnel en Europe, permet à l'IFA d'assurer la mission patrimoniale, contenue dans ses statuts d'origine et confirmée en octobre 1986 par une convention tripartite - Archives de France, Direction de l'Architecture et IFA. Cette convention institue l'IFA comme centre intermédiaire des archives d'architecture du XX^e siècle. En particulier, cette convention précise que les fonds d'archives privés versés à l'IFA deviennent propriété des Archives de France, assurant ainsi aux donateurs les meilleures garanties de pérennité qui soient.

PRINCIPALES MISSIONS DU CENTRE D'ARCHIVES DE L'IFA

- **Prospection:** rechercher et collecter des fonds privés d'architectes.
- **Traitement:** assurer le classement, le pré-inventaire, la restauration, le rangement des fonds.
- **Mise en valeur:**
 - . ouvrir les fonds traités à la consultation;
 - . éditer un catalogue tri-annuel des nouveaux fonds;
 - . promouvoir et coordonner les recherches sur les fonds;
 - . susciter et participer à des programmes de recherche, d'édition et d'exposition.
- **Réseau d'archives:**
 - . trouver un lieu de conservation définitif pour chaque fonds en accord avec les Archives de France après traitement et mise en valeur;
 - . servir de tête de réseau pour toutes les expériences régionales en matière d'archives d'architecture;
 - . diffuser un journal d'information technique, intitulé *Colonnes*, organe de liaison du réseau.

LE COMITE D'ORIENTATION

La création d'un comité d'orientation répond à une nécessité: réunir des spécialistes des archives, du patrimoine et de la création contemporaine afin d'aider l'Institut Français d'Architecture à mener à bien sa mission sur les archives d'architecture contemporaine en France.

Parmi les missions de ce comité, relevons d'une manière non exhaustive: l'opportunité des sélections à opérer à l'intérieur de fonds; l'affectation définitive de fonds traités; les échanges d'informations et de conseils; la participation à des colloques, séminaires, etc.

Présidé par MM Jean Favier, Directeur général des Archives de France et Jean Millier, Président de l'Institut Français d'Architecture, ce comité s'est réuni quatre fois depuis le 18 mai 1989.

LES LOCAUX

Situées au 127-129 rue de Tolbiac dans le XIII^e arrondissement de Paris, le centre d'Archives d'Architecture du XX^e Siècle occupent plus de 2000m² répartis sur cinq niveaux:

Au **rez-de-chaussée:** entrée du centre, standard, accueil du public et réception des archives.

Au **premier sous-sol:** (niveau de la cour intérieure) on trouve la *salle de consultation* (capacité 10 lecteurs) et ses annexes (vestiaire, toilettes), un *laboratoire* (restauration des documents graphiques), une bibliothèque comportant, les principales revues d'architecture françaises du XX^e siècle, réservée aux travaux du centre et aux chercheurs associés.

Au **second sous-sol:** se trouve un studio de prises de vues de qualité professionnelle, une photocopieuse en grand format permettant de fournir aux lecteurs des documents de travail de qualité, au format tel, enfin un local de conservation des photographies.

Des grilles coulissantes permettent l'accrochage des documents de grands formats ou fixés sur un support rigide (surface utile: environ 200m²).

Le **troisième sous-sol:** c'est l'étage *d'accueil des archives* qui sont entreposées sur des palettes. De grandes tables permettent d'étaler les documents en vue d'effectuer les premières évaluations (quantité, qualité, état de conservation, nature, etc.).

Un local est aménagé pour recevoir les maquettes.

Le **quatrième sous-sol:** est affecté entièrement au stockage des archives graphiques.

CONDITIONS D'ACCES

Les archives d'architecture du XX^e siècle s'adressent à un public spécialisé (chercheurs, professeurs, architectes, documentalistes, journalistes, etc.) à la recherche d'informations en vue d'un travail sur l'architecture (recherches historiques, livre, exposition, film, etc.)

Les étudiants de l'Université du niveau de la maîtrise et ceux des écoles d'architecture du niveau du diplôme y ont également accès.

A chaque séance de travail, il est demandé au lecteur de remplir une fiche de consultation de manière à mieux connaître et mieux servir les utilisateurs. Ces fiches ont également pour objet de mettre en relation les personnes travaillant autour de thèmes communs.

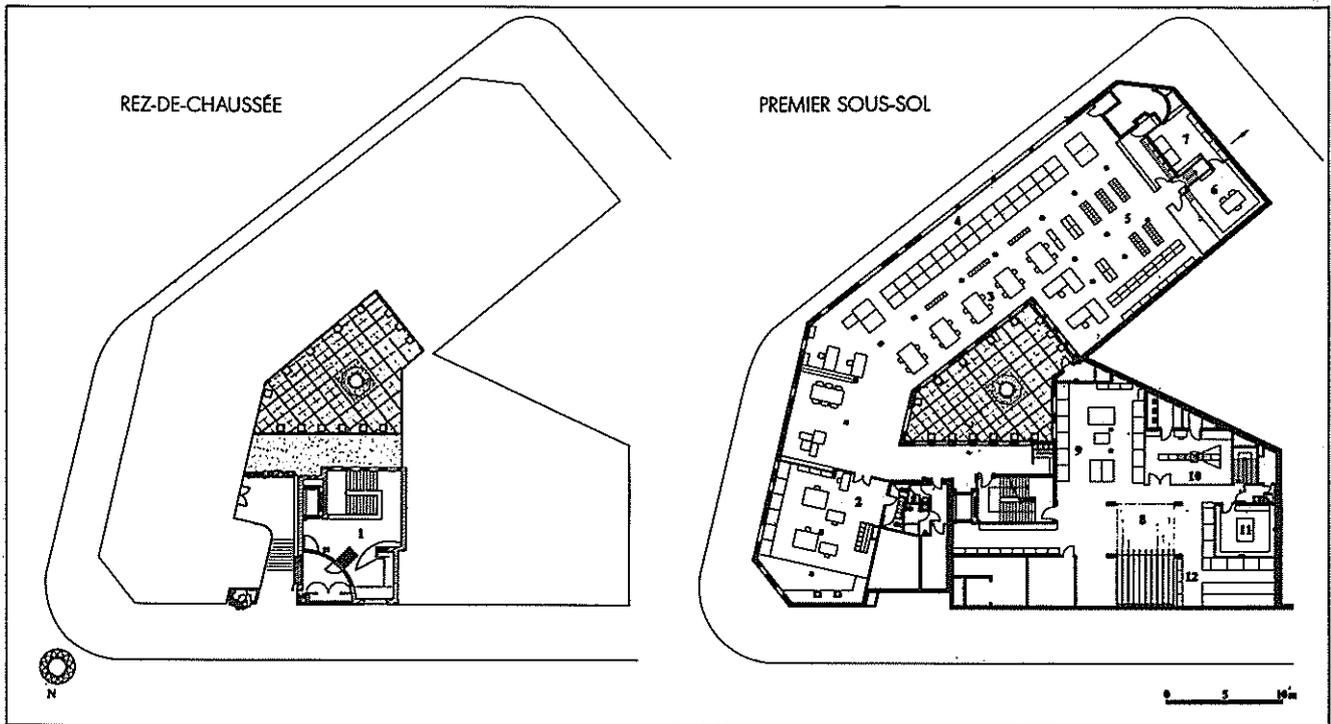


REPRODUCTION DE DOCUMENTS

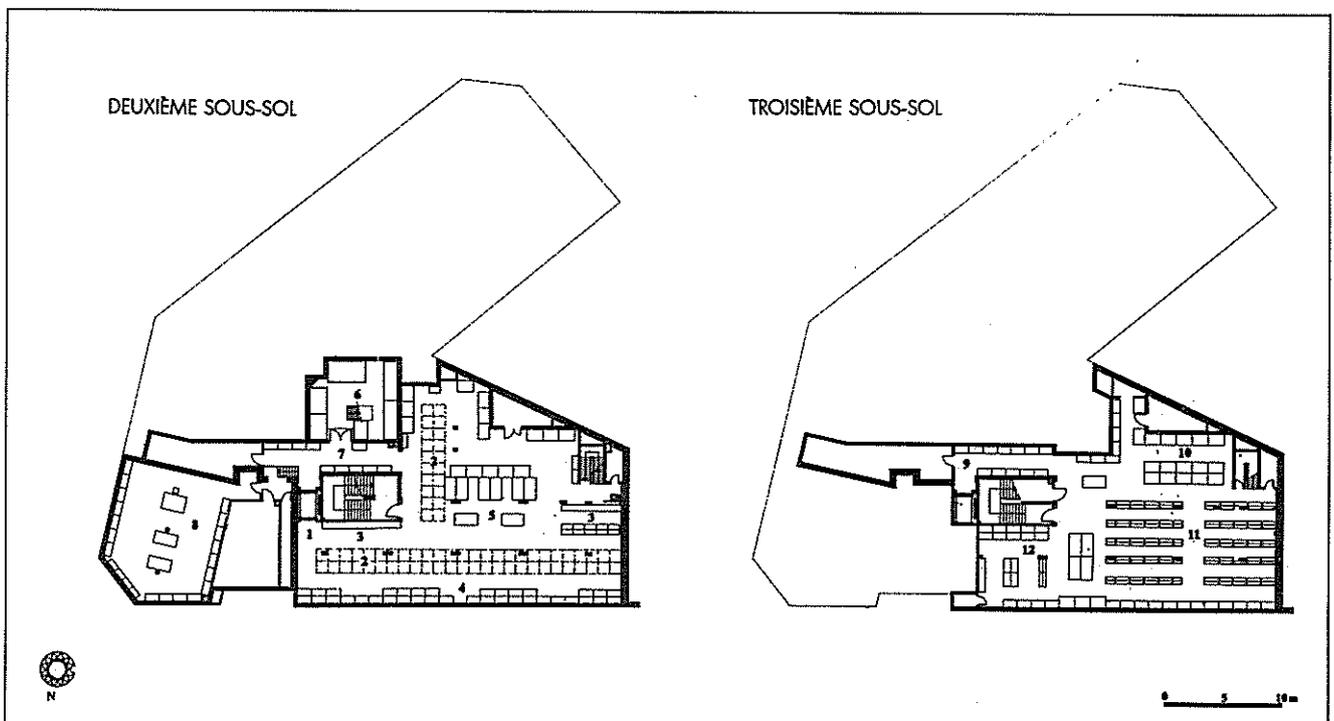
Les possibilités de reproduction offertes aux lecteurs sont de quatre ordres :

- **photocopieuse** en accès libre dans la salle de consultation : uniquement pour la documentation ; interdite pour les archives;
- **banc de reproduction pour petits formats** en accès libre dans la salle de consultation (la sélection des documents est visée par le personnel du centre avant reproduction);
- **tireuse de plan** : tirages réalisés par le personnel du centre, après examen de l'état de l'original;
- **reproductions photographiques** de qualité professionnelle : prises de vues réalisées par le photographe des archives, sur commande.

Toute reproduction fait l'objet d'une tarification précise,



1. ENTRÉE ET HALL D'ACCUEIL. 2. LABORATOIRE. 3. CONSULTATION. 4. CONSERVATION. 5. DOSSIERS D'ARCHITECTES. 6. BIBLIOTHÈQUE. 7. RÉSERVE PRÉCIEUSE. 8. CADRES DE SUSPENSION MOBILES. 9. REPRODUCTION DE DOCUMENTS. 10. STUDIO DE PRISE DE VUE. 11. CONSERVATION DES CLICHÉS PHOTOGRAPHIQUES. 12. CONSERVATION DES PIÈCES DE MOBILIER.



1. ARRIVÉE DES ARCHIVES. 2. AIRE DE STOCKAGE DES ARCHIVES NON DÉPOUILLÉES. 3. CONSERVATION DES ROULEAUX. 4. STOCKAGE VERTICAL DES ARCHIVES NON DÉPOUILLÉES. 5. AIRE DE TRAITEMENT. 6. CONSERVATION DES MAQUETTES. 7. STOCKAGE DES DOSSIERS. 8. ATELIER. 9. STOCKAGE DES DOSSIERS. 10. STOCKAGE DES ARCHIVES. 11. STOCKAGE DES DOSSIERS ET DES REVUES D'ARCHITECTURE. 12. AIRE DE CONDITIONNEMENT.

indépendante d'éventuels droits de reproductions en cas de publication future.

L'IFA ne perçoit ni ne gère les éventuels droits d'auteurs liés aux documents qu'il conserve.

Le décalquage des documents est interdit.

CONSEILS ET SERVICES TARIFES

Le personnel (historiens, documentalistes, bibliothécaires) est au service des lecteurs pour tout conseil visant à faciliter la consultation des archives. Les lecteurs ont recours aux inventaires informatisés.

Certaines demandes de renseignements dépassent le cadre d'une simple consultation de documents répertoriés : recherches thématiques, constitution de dossiers bibliographiques, recherches de décors de cinéma, recherches iconographiques, etc... Elles exigent de la part du personnel du centre un travail parfois long. Ces services sont payants et tarifés suivant un barème précis.

DATES ET HEURES D'OUVERTURE A LA CONSULTATION

Le centre des archives de la rue de Tolbiac est ouvert à la consultation tous les jeudis sur rendez-vous de 9h30 à 18h. Les personnes venant de province ou de l'étranger peuvent obtenir des rendez-vous en dehors du jeudi.

Accès

- Adresse: 127-129 rue de Tolbiac, 75013 Paris
- Tel: (1) 46.330.90.36 (poste 41), ou (1) 45.85.12.00
- Métro Tolbiac ligne n°7: Villejuif-Mairie d'Ivry/Port d'Aubervilliers
- Bus n°62, arrêt Choisy-Tolbiac
n°83, arrêt Tolbiac-Baudricourt
n°47, arrêt Tolbiac

CHALET EN BOIS
DOUBLE PAROI . COUVERTURE TUILES.

CETTE CONSTRUCTION TRÈS SÉRIÉE OFFRE L'AVANTAGE SUR LA CONCURRENCE, ÊTRE PARFAITEMENT ÉTANCHE ET SOLIDE, GRÂCE À SA PAROI EXTERIEURE. CELLE-CI EST COMPOSÉE DE LAMES HORIZONTALES ASSEMBLÉES À RAUBURES & LAQUETTES PAR PANNEAUX DE 12 DE LARGE, ENCASTRÉS À CHAQUE EXTRÉMITÉ DANS DES POTEAUX RAUBURÉS.

LA CONSTRUCTION EN BOIS
PELLÉ GOUDARD
59 RUE BOLIVAR, PARIS (13e)
USINE : 8 AVENUE DE PETROBRAS, AULNAY-SUR-BOIS (93)

DEMANDEZ NOS CATALOGUES
VISITEZ NOS MODELES

VERSER DES ARCHIVES D'ARCHITECTURE

Tout versement devient la propriété des Archives Nationales et fait l'objet d'une convention signée

conjointement par les donateurs et la Direction de l'Institut Français d'Architecture

PRINCIPES GENERAUX

A priori tout mérite d'être examiné: dessins de présentation, calques d'étude, tirages, écrits, imprimés, publicités d'entreprises, maquettes, photographies, revues et livres d'architecture, cours, conférences, etc...

Respecter l'intégrité des fonds: condition essentielle pour garantir la qualité des recherches futures, il importe que les fonds d'archives soient versés dans leur totalité au même organisme.

La dispersion des fonds handicape les chercheurs et compromet la diffusion de l'oeuvre auprès du grand public.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES AUX DONATEURS

- ne pas disperser ou opérer une sélection des plans et dessins, préalable au versement des archives,
- ne pas plier ou préparer le conditionnement des archives
- ne pas s'inquiéter de leur état de propreté,
- ne pas procéder à des restaurations hâtives.

MODALITES DE VERSEMENT

Après une première prise de contact et une première évaluation qualitative et quantitative des documents à enlever, le déménagement se déroule en trois phases distinctes : signature de la convention de donation, conditionnement par l'IFA, déménagement.

LA MISE EN VALEUR

Collecter des archives d'architecture n'a de sens qu'au sein d'un projet culturel d'élargissement et de diffusion des connaissances. L'ouverture au public, l'édition de livres, de catalogues, de brochures diverses, l'organisation de journées d'études, la participation à des expositions constituent le prolongement naturel de la prospection et de la conservation.

LES PUBLICATIONS

Depuis sa création en 1981, l'Institut Français d'Architecture s'est forgé une capacité d'édition liée à ses activités dans le domaine de l'actualité architecturale, de la formation et du patrimoine. La mise en valeur des archives architecturales a conduit à la création des collections suivantes.

Le catalogue des fonds: Les archives rassemblées font

l'objet de catalogues édités au rythme d'un volume tous les trois ans. Chaque catalogue est conçu comme un outil de travail précis, indexé, illustré de plus de 1000 reproductions et où chaque inventaire est précédé d'un texte monographique rédigé par un spécialiste. Le premier volume sortira de presse en mars 1991.

La collection "Archives": monographies bilingues (français-anglais) d'édifices importants ou d'architectes peu connus. Onze volumes parus dont: Le Trocadéro, Les immeubles à gradins d'Henri Sauvage, Louis Süe, etc. A paraître: Albert Laprade, Jean-Charles Moreux.

La collections "Architectes": Elle accueille des architectes qui ont joué un rôle significatif dans l'histoire de l'architecture et dont les archives présentent un caractère exceptionnel. Déjà paru: Louis Bonnier. A paraître: Pierre Barbe (janvier 1991), Henri Sauvage, Jean-Edouard Niermans.

La collection "Ville": En association avec les érudits et les sociétés savantes locales, cette collection vise à promouvoir l'histoire architecturale et urbaine d'une cité à travers la redécouverte de ses archives. Déjà parus: Toulouse, Amiens, Arcachon, Trouville, La cote Basque. A paraître: Marseille, Boulogne-sur-Seine.

Un bulletin trimestriel "Colonnes", assure la liaison avec les institutions concernées par la conservation des archives d'architecture et rend compte des manifestations spécifiques: journées d'études sur les archives, les techniques de restauration, la méthodologie, etc.

LES JOURNEES D'ETUDES

Une première journée en 1989

Le 15 décembre 1989, s'est déroulée au centre d'Archives d'Architecture du XX^e Siècle de l'IFA, une première journée d'étude consacrée aux archives d'architecture conservées dans des entreprises publiques ou privées.

Devant un auditoire d'une centaine de personnes, les différents intervenants ont mis en évidence l'existence de nouvelles sources d'archives pour la connaissance de l'histoire de l'architecture.

De ces multiples expériences, chez Citroën, aux Aéroports de Paris, à Saint-Gobain, chez Menier à Noisiel ou à la Fondation Berliet, il ressort des disparités importantes dans le traitement, la conservation et l'intérêt porté à ces archives, souvent qualifiées de mortes et détruites quand elles ne concernent plus des bâtiments existants.

Certaines sont menacées, d'autres, comme chez Berliet ou Saint-Gobain, sont l'objet de soins attentifs et ont générés la création de services d'archives performants confiés à des historiens ou à des archivistes de profession.

Les Archives Nationales soutiennent toutes ces initiatives de prise en charge scientifique des archives "in situ" lorsqu'une volonté patrimoniale existe au sein de l'entreprise et offrent, par la création de centres d'archives du travail décentralisés, des moyens importants pour sauver les archives d'entreprises disparues, en difficulté ou qui ne disposent pas des infrastructures nécessaires pour le traitement de leur

mémoire de papier. La création du premier de ces centres à Roubaix dépasse cependant largement la simple question des archives d'architecture.

L'enregistrement complet de toutes les conférences et des débats qu'elles ont suscitées est consultable au centre d'Archives d'Architecture du XX^e siècle de l'IFA.

Programme pour 1991:

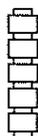
ABC des archives

Les archives orales de l'architecture

Poursuivant l'expérience engagée en 1989, le centre d'Archives d'Architecture du XX^e siècle de l'IFA et le Bureau de la Recherche Architecturale, proposeront cette année deux nouvelles journées de réflexion et d'échanges.

La première, intitulée "ABC des archives" se déroulera le 15 mars 1991. Elle portera sur la conservation et le traitement des archives d'architecture. Des représentants de différentes institutions publiques ou privées y confronteront leurs expériences respectives.

La seconde journée, programmée en novembre 1991 traitera des Archives orales de l'architecture.



LA COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITES ET LES ECOLES D'ARCHITECTURE

PROMOUVOIR ET AIDER LA RECHERCHE

Le Centre d'Archives d'Architecture du XX^e siècle de l'IFA compte au premier janvier 1991 plus de 170 fonds d'archives d'architectes. Mais, pour d'évidentes raisons pratiques, seuls les fonds inventoriés sont accessibles à la consultation (60 à la même date).

"Chercheurs associés"

Cependant, les chercheurs, étudiants de l'université (niveau maîtrise) ou des écoles d'architecture (niveau diplôme) peuvent, dans certains cas, accéder prioritairement aux fonds non inventoriés, et devenir ainsi "chercheur associé" au centre d'archives. Les conditions à remplir sont les suivantes:

- 1 Posséder le niveau d'étude requis;
- 2 S'engager à procéder au classement préalable de tous les fonds d'archives concerné avant toute étude à caractère historique ou scientifique ;
- 3 Respecter scrupuleusement la méthodologie de classement et d'inventaire en vigueur au centre d'archives;
- 4 S'engager sur un rythme de travail et des délais précis, ceci afin de ne pas "geler" un fonds qui pourrait intéresser d'autres chercheurs.

En échange de cette aide - bénévole - au traitement d'un fonds, les "chercheurs associés", bénéficient d'un accès prioritaire au fonds, à la bibliothèque et à la

documentation du centre, d'horaires de consultations aménagés en fonction de leur recherche, de l'appui et des conseils du personnel du centre.

Premiers travaux

Les premiers contacts du Centre de la rue de Tolbiac avec les universités ont permis de lancer plusieurs sujets de maîtrise, DEA ou thèse, avec des étudiants en histoire de l'Art de l'université ou de l'Ecole du Louvre.

1988-1989

. Louis Simon par Corinne Wiktor, stagiaire de l'Ecole du Louvre

1989-1990

. Emile Maigrot, maîtrise par Corinne Besche, professeur Pierre Vaisse, Paris X

. Charles Genuys, maîtrise par Armelle Lucas de Peslouan, professeur Pierre Vaisse, Paris X

. Richard Joachim, DEA par Bénédicte Bouyx, professeur Bruno Foucart, Paris IV

. Germain Debré, stage de DEA par Catherine Tzamou, professeur Gérard Monnier, Paris I

1990-1991

. François Hennebique, Thèse de 3^e cycle par Gwénaél Delhumeau, professeur Bruno Foucart, Paris IV

. Robert Camelot, Thèse de 3^e cycle par Jung Inha, professeur Gérard Monnier, Paris I

. Emile Aillaud, DEA par Céline Camo, professeur Gérard Monnier, Paris I

. André Hermant, DEA par Mathilde Dion, professeur Bruno Foucart, Paris IV

. Pierre Patout, maîtrise par Alice Herbet, professeur Pierre Vaisse, Paris X

. Félix Dumail, maîtrise par Hélène Frouart, professeur Bruno Foucart, Paris IV

STAGES

Le Centre d'Archives d'Architecture du XX^e Siècle de l'Institut Français d'Architecture est ouvert à toute proposition de stage, d'une durée minimum de deux mois, émanant d'élèves des universités d'histoire de l'art (niveau maîtrise), de l'école du Louvre (niveau diplôme), des écoles d'architecture (niveau diplôme), ainsi que des écoles d'archivistes, de documentation et de restauration des oeuvres d'art.



CENTRES REGIONAUX

Parallèlement à la création des Archives d'architecture du XX^e siècle de l'IFA à Paris, plusieurs centres consacrés à la conservation et à la promotion des archives d'architecture ont été créés dans les régions, permettant l'émergence d'un véritable réseau.

En attendant la création prochaine de deux nouveaux centres à Biarritz, pour les archives de la Côte Basque et

à Rouen pour les archives de la Normandie, les principales associations Déjà en activité sont les suivantes:

MARSEILLE

INTITULE EXACT: Archives d'Architecture et d'Urbanisme du XX^e siècle en région PACA"

STATUTS: Association régie par la loi du 1er juillet 1901.

DATE DE FONDATION: Juillet 1986

SIEGE DE L'ASSOCIATION: Archives Régionales de la Région PACA, 66 bis, rue St-Sébastien, 13006 Marseille, tel: 91.57.33.33

RENSEIGNEMENTS: Monsieur Jean Lucien Bonillo, tel: 91.26.79.79, M.Christian Oppetit, tel: 91.57.33.33.

NANCY

INTITULE EXACT: Archives Modernes d'Architecture en Lorraine (A.M.A.L)

STATUTS: Association régie par la loi du 1er juillet 1901.

DATE DE FONDATION: Février 1987

SIEGE DE L'ASSOCIATION: Ecole d'Architecture, Parc de Remicourt, 54600 Villers-les-Nancy, tel: 83.27.10.77

RENSEIGNEMENTS: Catherine Colley, Ecole d'Architecture, Parc de Remicourt, 54600 Villers-les-Nancy, tel: 83.27.10.77

SAINT-ETIENNE

INTITULE EXACT: Archives d'Architecture et d'Urbanisme des XIX^e et XX^e siècles de Saint-Etienne et du Département de la Loire

STATUTS: Association régie par la loi du 1er juillet 1901

DATE DE FONDATION: Juin 1987

SIEGE DE L'ASSOCIATION: Archives Départementales de la Loire, rue Barrouin, 42.000, St-Etienne.

RENSEIGNEMENTS-SECRETARIAT: Ecole d'Architecture de Saint-Etienne, 1, rue Buisson, 42000 St-Etienne, tel: 77.32.69.31; télécopie: 77.37.90.43.

TOULOUSE

INTITULE EXACT: Archives d'Architecture du Midi (A.A.M)

STATUTS: Association régie par la loi du 1er juillet 1901.

DATE DE FONDATION: Novembre 1987

SIEGE DE L'ASSOCIATION: Bibliothèque d'Etudes Méridionales, 56 rue du Taur 31555 à Toulouse, tel.61.23.07.50.

ANGERS

INTITULE EXACT: Archives Régionales d'Architecture (A.R.A).

STATUTS: Association régie par la loi du 1er juillet 1901.

DATE DE FONDATION: Décembre 1987

SIEGE: Archives Départementales de Maine-et-Loire, 106 rue de Frémur, 49000 Angers; tel: 41.47.10.47

LA CONVENTION DE DONATION

Entre
«nom1»
«adresses1»
«ville»

et
L'Institut Français d'Architecture
siégeant 6 rue de Tournon 75006 Paris
représenté par son Directeur, Madame Luciana
Ravanel

Il a été convenu ce qui suit:

ARTICLE 1:

«nom1» détenteur des archives relatives à l'activité professionnelle de «nom2» en fait don à l'Institut Français d'Architecture. Dans le cadre de la convention qui lie l'Institut Français d'Architecture et les Archives de France, ces archives deviennent la propriété des Archives de France.

L'inventaire de ces archives consiste en la liste des boîtes, liasses, rouleaux, cartons à dessins, clichés et tirages photographiques etc... , enlevés «adresse2».

L'Institut Français d'Architecture, se porte garant de la conservation de ces archives et pourra, dans le cadre de ses programmes, les mettre en valeur par expositions, éditions, publications, photographies, articles ou essais.

ARTICLE 2:

«nom1» autorise l'Institut Français d'Architecture à utiliser ces archives, les exploiter de toute manière qu'il juge utile, en vue de la promotion de l'oeuvre de «nom2»

En cas de reproduction d'oeuvres et de documents d'archives dans des ouvrages, articles ou publications diverses, réalisés ou co-édités par l'Institut Français d'Architecture, les donateurs ou leurs ayant-droits renoncent à leurs droits d'auteurs.

ARTICLE 3:

L'Institut Français d'Architecture ne peut, ni

céder, ni vendre, ni disperser ces archives; il prendra en charge tous les frais relatifs au transport, à la protection, à la présentation et à la couverture par des assurances, en particulier à l'occasion d'expositions.

ARTICLE 4:

Les membres de la famille de «nom1» auront, sur simple demande écrite, accès à tous les dossiers et pièces utiles dans le cadre d'actions en justice, relevant de la garantie décennale ou trentenaire.

ARTICLE 5:

L'Institut Français d'Architecture fournira, sur simple demande écrite, des reproductions de documents à des tiers (clients, architectes, propriétaires,...). Ces reproductions seront facturées au prorata des frais occasionnés, et sur base d'un devis préalable

ARTICLE 6:

En cas de publication d'un ouvrage monographique sur l'oeuvre de l'architecte «nom2», 7 exemplaires de l'ouvrage seront remis à «nom1».

En cas de reproduction d'oeuvres et de documents d'archives dans des ouvrages généraux, articles et publications diverses, réalisés par l'Institut Français d'Architecture, une photocopie de la partie ou passage relatif à l'oeuvre de l'architecte sera remise à «nom1».

Fait à Paris le...

CONVENTION AVEC LES ARCHIVES NATIONALES

Cette convention passée entre le Ministre chargé de la Culture, le Ministre chargé de l'Architecture et l'Institut Français d'Architecture a pour but de favoriser la conservation et la mise en valeur des fonds d'archives d'architecture, afin de les rendre accessibles à tous les publics.

1 L'Institut Français d'Architecture reçoit en dépôt des fonds d'archives d'architecture. Ceux-ci sont destinés à être reversés, après traitement aux Archives Nationales ou aux Archives des collectivités territoriales, selon la nature et l'importance des fonds et le souhait des propriétaires. Il agit ainsi comme "centre intermédiaire". De même, lorsque la Direction des Archives recevra des fonds à titre de don, legs, cession, dépôt ou dation, selon l'article 10 de la loi N° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, l'administration des Archives et, le cas échéant, les propriétaires pourront décider de les déposer préalablement à l'Institut Français d'Architecture.

2 Le traitement des fonds (classement, tri, élimination, instrument de recherche) sera soumis au contrôle scientifique et technique de la Direction des Archives de France.

3 L'Institut Français d'Architecture pourra réaliser ou faire réaliser des reproductions, des publications, des expositions, des films, etc. pour faire connaître ces fonds, sans préjudice des droits éminents des propriétaires, des architectes ou de leurs héritiers.

4 L'Institut Français d'Architecture pourra proposer au Ministre chargé de la Culture le classement comme Archives Historiques de certains fonds menacés, au titre de l'article 11 de la loi susvisée, et participer à l'instruction des dossiers correspondants.

5 Ces dispositions feront l'objet d'une information du public par les soins des ministres chargés de la Culture et de l'Architecture, afin que les détenteurs de fonds d'archives d'architecture soient avertis des possibilités offertes par la coopération ainsi instituée entre la Direction des Archives et l'Institut Français d'Architecture.

Fait à Paris le 9 octobre 1986

Jean Pierre Duport
Directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme

Jean Favier
Membre de l'Institut
Directeur Général des Archives de France

Max Quérrien
Président de l'Institut Français d'Architecture

Numéro 3, janvier 1991, réalisé par les Archives d'Architectures du XX^e siècle de l'Institut Français d'Architecture.

Pour tout renseignement et envois d'informations ou propositions d'articles, contacter Gilles Ragot, Archives d'Architecture du XX^e siècle, 129 rue de Tolbiac, Paris 75013 (tel:45.85.12.00)

Réalisation: Gilles Ragot